

PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS - PAPI 3 VIDOURLE

**CONCERTATION PRÉALABLE AU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE SÉCURISATION
DE LA RIVE DROITE DU VIDOURLE**

**RÉUNION THÉMATIQUE – LES ENJEUX AGRICOLES
– VENDREDI 4 AVRIL 2025 -**

Compte rendu de la séance de questions / réponses

La réunion se déroule le vendredi 4 avril 2025 à 18h30 dans la salle Vincent Scotto à Saint-Laurent-d'Aigouze. Les participants sont accueillis par Monsieur Thierry FELINE, Maire de Saint Laurent d'Aigouze et la réunion est animée par Damien CHOMETTON, Consultant en concertation.

INTERVENANTS EN TRIBUNE :

- **Monsieur Serge ROUVIÈRE – Directeur général des services de l'EPTB Vidourle**
- **Monsieur Clément Oyon – Ingénieur hydraulicien de l'EPTB Vidourle**
- **Monsieur Yves ENNESSER – Bureau d'études Égis**

GARANTS DE LA COMMISSION NATIONALE DU DEBAT PUBLIC

- **Madame Rachel VINDRY**
- **Monsieur Pierre-Yves GUIHENEUF**

Nombre de participants : 27

Durée de la réunion : 1H50

Nombre de questions : 15

Méthodologie : le contenu de la présentation (34 écrans) figure en pièce jointe de ce document. Sont consignées les seules questions ou observations des participants ainsi que les réponses apportées à ces dernières.

Q1 – Madame Christiane Durand, propriétaire du mas de la Jassette

Je vais commencer par un premier point, puis on viendra aux autres, mais c'est simplement la pollution de l'eau d'alimentation, dont vous n'avez pas parlé, car vous parlez simplement de la décharge de Marsillargues. Moi, je voudrais parler de la pollution de l'eau d'alimentation, parce que sur cette zone que vous allez ouvrir au public, il va y avoir des tas de déchets. On connaît déjà ça, la Jassette attire beaucoup de monde, parce que c'est très agréable.

Et dans la plaquette que vous avez distribuée dans les boîtes aux lettres, début février, en vue de la concertation, vous avez indiqué « Le projet va-t-il mettre en péril l'alimentation en eau potable ? » Et vous avez dit « Non, les travaux vont diminuer le risque d'inondation par rapport à l'état actuel, les captages d'eau potable et la ressource en eau seront mieux protégés. » Et vous avez encore insisté là-dessus dans les points particuliers, qui étaient juste

avant l'ancienne décharge de Marsillargues, en disant que la protection des captages de Dassargues, et de la capoulière de Grâce permettra d'avoir une eau très potable.

Bon. Alors, en diminuant le risque d'inondation par la construction d'une digue de second rang, on protège l'eau de boisson à Marsillargues et à Lunel et à la Jassette vous dites

« L'arasement de la digue n'aura aucune incidence sur l'alimentation de ce puits et sur la qualité de l'eau distribuée ».

En effet, les eaux de débordement dans la zone d'expansion du puits ne devraient pas présenter de source de pollution particulière et seront filtrées par les différents horizons du sol présent sur les parcelles agricoles. » C'est votre affiche « Action Papi 3 » Et malgré cette incertitude, vous rajoutez « Il est proposé dans le cadre du projet de réaliser une mesure d'accompagnement correspondante à la recherche d'une ressource complémentaire plus sécurisée de type forage et installation d'un traitement de désinfection type ultraviolet. » Donc, moi, je me pose la question de la qualité de l'eau que nous allons boire parce que vous ne parlez pas du tout du champ d'épandage qui est en contrebas du mas dans la zone d'inondation du Vidourle, étant donné qu'elle se situe à entre 13,80 m et 14 m NGF de hauteur et qu'elle sera inondée par des crues de retour de moins de 10 ans puisque la crue de retour rentre à 14,23 m NGF. Donc, on a une grosse problématique sur la qualité, la pollution puisqu'on est dans le cadre environnemental la pollution de notre eau de boisson. J'aurais d'autres questions mais je les poserai ensuite.

Monsieur Clément OYON de l'EPTB Vidourle

Alors, sur la qualité de l'eau potable effectivement, on a montré que l'eau du Vidourle est relativement peu polluée. Maintenant, chez nous, on a besoin de plus de données pour pouvoir faire une étude complète sur le réel impact d'une inondation un peu plus fréquente de la plaine sur la nappe phréatique. On vous a demandé l'autorisation de poser des piézomètres. On n'a pas eu de réponse. Donc, quand on aura les données, on est prêt à faire l'étude, à rechercher une source alternative plus sécurisée.

Monsieur Serge Rouvière, directeur des services techniques de l'EPTB Vidourle

Ce qui est prévu, comme vous disait Clément, c'est de pouvoir faire des investigations complémentaires sur l'inondation si vous nous donnez l'autorisation, mais il faut bien voir que ce qui est proposé dans la fiche action, c'est un forage, en profondeur donc qui est déconnecté de la nappe du Vidourle contrairement au forage présent actuellement. Et le traitement ultraviolet, c'est un traitement qui permet de désinfecter et de tuer la moindre bactérie de façon que l'eau distribuée soit totalement potable.

Donc, ça ne peut qu'être une amélioration par rapport à l'état actuel. Et ça ne peut être qu'une eau de qualité qui nous sera distribuée à l'issue de tous ces aménagements.

Madame Christiane Durand, propriétaire du mas de la Jassette

Pourquoi vous prenez tant de soin pour rassurer les populations de Lunel et de Marsillargues en leur disant que, comme il y aura une digue de deuxième rang, leur captage sera très sécurisé ? Alors, on se demande à la Jassette ou tout est différent, en fait...

Monsieur Serge Rouvière, directeur des services techniques de l'EPTB Vidourle

Non, il y a un petit bémol, votre forage sera sécurisé de la même manière que les captages d'eau potable de Lunel et Marsillargues. Dans le sens que vous avez des périmètres de protection immédiats, rapprochés et éloignés. On ne peut pas protéger tous les périmètres de protection sinon, il faudrait protéger la ressource en eau qui arrive de bien plus loin que le Vidourle. Il y a des perturbations qui arrivent par des phénomènes d'arrivée d'eau, on va dire, profondes et qui ne sont pas forcément toutes en liaison avec le Vidourle.

Nous, on va protéger les équipements essentiellement, c'est-à-dire que, par rapport au forage de Lunel et Marsillargues, certes, il y aura beaucoup moins d'eau qui va arriver parce qu'il n'y aura plus de rupture de digue, ça, je suis d'accord avec vous, mais derrière, on va, par nos aménagements, à la fois diminuer la hauteur sur ces secteurs-là, sur les périmètres dont je parlais, mais en même temps, protéger les équipements avec des digues.

Vous, le fait de pouvoir effectuer une recherche alternative sur un forage profond, on va sortir complètement de la nappe du Vidourle, en termes de pollution, déjà, le risque de pollution est très faible parce que, vous avez, comme c'est marqué, les différents horizons qui permettent d'épurer... c'est le principe de la nature, ça fonctionne comme ça, donc ça épure le sol et derrière, on va se retrouver avec une qualité d'eau qui est acceptable. Mais en plus de ça, on va encore plus loin puisque l'on propose d'aller faire un forage profond qui soit équipé en plus, avec un traitement ultraviolet, donc ça veut dire que ça va désinfecter l'eau qui pourrait arriver jusqu'au locataire que vous avez dans l'habitation.

Donc, on va être aussi garant de ça, on met tout en œuvre pour qu'il y ait une eau qui distribuée, qui soit de la meilleure qualité possible. Et ce n'est pas notre aménagement qui va remettre en question cette possibilité-là.

Se forage profond et le traitement de l'eau supprimera le risque de distribution d'une eau de mauvaise qualité contrairement à la situation actuelle.

Q2 - Monsieur Michel Néel, secrétaire de l'association Vivre en Pays du Vidourle

Toujours sur l'eau potable. Vous nous annoncez, donc, que le Vidourle en crue n'est pas pollué. Mais, en fait, tout dépend de l'importance de la crue. Parce que lorsque nous avons des périodes pluvieuses un petit peu longues, il faut savoir qu'à Marsillargues, il y a une partie des eaux pluviales qui est pompée et rejetée dans le Vidourle. Donc, cette eau, elle est chargée en hydrocarbure parce que c'est, bien sûr, l'eau des rues qui s'écoule et, forcément, elle est polluée.

Et donc, en forte crue, vous n'avez peut-être pas eu l'occasion de faire des mesures dans ces périodes-là, mais en forte crue, il n'y a aucun doute que l'eau du Vidourle est fortement polluée.

Lorsqu'il y a des débordements, bien sûr, il y a en 2002 qui était une exception puisque c'était la brèche du Vidourle... En 2002, il y a eu énormément d'eau sur les terrains de Marsillargues et de Lunel proche de Dassargues ou de la station de Marsillargues.

Il faut savoir que l'eau est devenue turbide à ce moment-là. Il a fallu arrêter les pompages, la distribution d'eau sur Marsillargues ce qui n'a pas été le cas sur Lunel. Ce qui confirme donc que lorsqu'il y a beaucoup d'eau, il y a un lessivage des sols.

Lorsque c'est une pluie normale qui n'est pas intense, il n'y a pas de souci. Il n'y a pas de gêne. Mais on constate fréquemment des remontées de turbidité sur l'eau de Marsillargues dès que la pluie est importante.

Donc, je pense que là, il y a quand même des précautions à prendre parce que retrouver une commune sans eau potable du jour au lendemain, ça peut être problématique.

Monsieur Serge Rouvière, directeur des services techniques de l'EPTB Vidourle

Je vous rejoins complètement sur votre analyse. On est d'accord qu'il ne faut surtout pas qu'il y ait des ruptures de digue.

Il faut surtout qu'on arrive à sécuriser ces équipements pour qu'on ait une faible hauteur d'eau de façon qu'il n'arrive pas ce que vous avez décrit. Donc, complètement d'accord avec vous. C'est-à-dire qu'il faut qu'on sécurise au maximum ces équipements et c'est ce qu'on essaie de faire dans notre projet pour éviter les ruptures.

Ce qu'on a vécu en 2002, c'est justement ce phénomène de rupture. Si on a ce phénomène de rupture, là on a, ce que vous dites, l'entraînement de toutes les zones de lessivage qu'on peut avoir dans la ville de Marsillargues.

Donc, avec l'aménagement du point de surverse en amont, avec la sécurisation avec les équipements de second rang, c'est-à-dire qu'on va éviter tout ça. C'est ça l'objectif. C'est pour ça que partout on diminue autant les volumes d'eau dans la plaine de façon qu'on sécurise et on le fait pour des crues exceptionnelles. Là, par rapport aux analyses que l'on a pu faire sur le territoire et par rapport aux points bas existants, ça je l'ai répété plusieurs fois dans les réunions, en fait, par rapport à ces points bas existants, si on ne protège pas ces points bas, on aura des ruptures de digue et pour des crues inférieures à celles qu'on a connues en 2002, on risque de se retrouver dans la situation que vous avez évoquée.

Donc, il faut qu'on conforte ces points bas, qu'on les sécurise, qu'on supprime ce risque de rupture et pour des crues, donc on n'est pas rentrés dans le détail technique aujourd'hui parce qu'on l'a déjà fait aux précédentes réunions, mais, en supprimant ce risque de rupture, en aménageant ces points bas et en acheminant un minimum d'eau quand on ne peut plus gérer le système d'un système endigué, eh bien, on fait ce que vous dites, c'est-à-dire on limite les pollutions et on limite le risque pour les captages d'eau potable c'est ce qu'on essaye de faire.

Q3 - Monsieur Philippe Moissonnier, Président de l'APIL de Lunel

Donc, concernant le captage Dassargues, notre demande, est que les différents périmètres du captage figurent sur les documents graphiques. On a demandé aussi du côté du SYMBO et tout ça, à tout le monde, que chacun prenne en compte ces différents périmètres parce qu'il y a des activités qui sont à proximité du captage de Dassargues qui doivent se trouver entre deux digues, entre les digues de premier rang et les digues de second rang.

Je pense qu'on aura des problèmes de pollution.

Le deuxième point est par rapport au rejet des stations d'épuration en amont, en période de gros orages. C'est le déversement d'orages, de bassins d'orages. Ça c'est le premier point.

Et le deuxième point, je souhaiterais savoir si vous avez fait une évaluation concernant la réutilisation des eaux usées par les collectivités parce que c'est le sujet d'actualité, la réutilisation. Donc ça veut dire qu'il y aura moins de rejets dans le Vidourle, notamment à l'étiage, ce qui risque de bouleverser peut-être les équilibres écologiques du cours d'eau.

Monsieur Serge Rouvière, directeur des services techniques de l'EPTB Vidourle

On va prendre en compte votre demande sur le captage et la faire figurer dans les dossiers réglementaires des différents périmètres de protection. Donc ça, il n'y a pas de problème.

Alors, sur le rejet de station d'épuration, moi, je suis entièrement d'accord aussi, cette problématique de réutilisation des eaux de rejet pour faire des irrigations ou pour développer des cultures ou pour s'en servir pour l'arrosage, c'est quelque chose qui va se développer de plus en plus notamment par rapport au problème de réchauffement climatique. Et nous, ce qu'on a fait depuis des années sur le bassin du Vidourle, c'est que systématiquement, pour des autorisations de rejet, dans le Vidourle ou ses affluents, il y a une délibération de l'EPTB qui date de 1995, donc vous voyez que c'est pas d'aujourd'hui, et qui préconisait de systématiquement éloigner les rejets des cours d'eau, c'est-à-dire, soit de mettre des systèmes de bassins tampons entre les deux, c'est le cas, par exemple, à la station d'épuration de sommières, elle a été décalée, elle a été éloignée de la zone inondable et elle se jette dans un fossé qui serpente, donc on peut imaginer que notamment en été, quand il fait très chaud, par des phénomènes d'évapotranspiration ou d'évaporation, on a plus de problématiques de pollution, parce que l'eau n'arrive pas au cours d'eau, elle est évaporée et elle est traitée par la végétation en place, parce que, pour aller dans le sens de votre question sur la Jassette, il n'y a rien de mieux pour épurer que le sol et la nature.

Dans une station d'épuration, il n'y a rien de chimique, c'est juste bactériologique, on recrée dans une station d'épuration, le fonctionnement naturel, et on épure par ce biais-là, donc, en fait, ce sont les horizons au niveau du sol qui est pur, et c'est la végétation et l'évapotranspiration qui fait qu'on récupère la matière organique et qu'elle est dégradée. Donc, nous on avait demandé à l'époque, et on l'a fait sur plein de stations d'épuration, je peux en citer plusieurs, Sardan, Sommières, Aujargues, il y en a bien d'autres, systématiquement, il y a eu des rejets qui ont été différés avec des systèmes de fossés ou alors avec des aménagements un peu plus complexes avec des zones tampon, des zones humides, donc, il y en a eu beaucoup développées, donc, du coup, les apports en pollution ont diminué, on le sent bien ces dernières années que la qualité de l'eau s'est bien améliorée par rapport à ce qu'on a connu dans les années 80, mais il faut aller plus loin pour que soient développés dans ces pratiques vertueuses.

Monsieur Philippe Moissonnier, Président de l'APIL de Lunel

Nous allons donc manquer d'eau si tout le monde réutilise.

Monsieur Serge Rouvière, directeur des services techniques de l'EPTB Vidourle

Alors, cette problématique, moi je suis assez partagé parce que j'ai des collègues dans d'autres EPTB qui étaient plutôt favorables à ce qu'on rejette de l'eau usée dans les cours d'eau, j'estime que le débit d'étiage peut être le débit de la station d'épuration.

Il faut faire des économies d'eau aussi, ce qu'on est en train de faire sur le bassin versant parce qu'on va travailler sur les béals de la haute vallée, on va économiser 300-400 m³ par mois, je crois, qu'on va arriver au bout des aménagements, c'est énorme !

On travaille aussi dans le cadre de la gestion des ressources à l'eau sur les économies d'eau sur les réseaux d'eau, on va travailler avec les particuliers, donc il y a toute cette partie-là ou il faut voir aussi qu'on a retiré tous les captages du Vidourle et sa nappe d'accompagnement, notamment à Sommières.

Actuellement, on travaille sur un forage pour retirer Sauve et Quissac. On a retiré des communes plus petites, mais d'autres communes ont été retirées du Vidourle, donc il reste plus beaucoup de communes qui prélèvent dans le Vidourle, donc c'est intéressant par rapport à l'augmentation des débits du Vidourle pendant l'été et ça, c'est un travail de longue haleine, c'est un travail qui a été mené depuis 30 ans.

On travaille sur ce sujet-là et donc, on espère qu'on va arriver à conserver une bonne qualité d'eau et des débits suffisants l'été. Mais, je pense que la problématique des stations d'épuration, on a commencé à la traiter. Ça ne veut pas dire que tout est réglé, ça veut dire qu'il y a encore beaucoup de travail, mais on essaie d'améliorer aussi sur les rendements des réseaux d'eau potable, il y a plein d'actions qui sont conduites.

Concernant ce qui se passe entre les digues de premier et second rang, à proximité du captage de Dassargues. Le sujet est celui des rejets qu'il pourrait y avoir dans les habitations qui situées dans cette zone. Donc, ce qui est certain, c'est que sur ces secteurs-là, nous supprimons les risques de rupture.

Je vous le répète, en supprimant les risques de rupture, on a des débits qui sont beaucoup plus faibles, on a des incidences beaucoup plus faibles et au niveau des habitations, il y aura toujours des incidences plus faibles. Ça ne veut pas dire qu'il n'y aura pas des apports qui peuvent arriver... Mais je suis d'accord pour qu'on aille recenser entre les deux digues, les problématiques qu'on peut rencontrer de façon qu'on puisse, si on peut, les améliorer, les traiter et profiter de ce projet pour aller plus loin, alors faisons le.

Q4 - Monsieur Patrice GIAMMATTEI, retraité

Concernant les arbres remarquables que vous avez dit tout à l'heure, qu'est-ce qu'un arbre remarquable par rapport à son espèce, par rapport à son âge ?

Et deuxième question, concernant les espèces qui étaient dans la plaquette, est-ce qu'elles sont limitées ou est-ce qu'il y en a d'autres ?

Monsieur Yves Ennesser, Égis

Le terme remarquable désigne les arbres d'une certaine hauteur et diamètre qui devront être abattus, mais qui peuvent être valorisés pour améliorer la biodiversité sous forme de bois mort, sous forme de souches, de troncs évidés, plus ou moins évidés, et de branches, de fagots de branches qui pourront servir à favoriser l'implantation de nouveaux cortèges, d'espèces d'invertébrés et de champignons qui décomposeront cette matière végétale et en même temps, enrichiront le milieu de la biodiversité.

C'est cette notion d'arbres remarquables que nous avons retenue.

Si l'arbre est déjà mort il sera d'autant plus facile de lui attribuer ce rôle d'activateur de biodiversité en le débitant et en le stockant en berge.

Monsieur Clément Oyon, EPTB Vidourle

Pour compléter sur les arbres remarquables, un arbre est remarquable du fait de la biodiversité qu'il abrite ou qu'il peut potentiellement abriter.

C'est ça que vont regarder les écologues. Ça dépend de l'âge, de la taille, du diamètre. C'est l'expert naturaliste qui va classer l'arbre remarquable ou non. Il n'y a pas de recette. Ce sont souvent des arbres âgés, mais pas forcément.

Monsieur Serge Rouvière, directeur des services techniques de l'EPTB Vidourle

Comme le disait Clément, ce sont des arbres qui abritent un milieu remarquable ou qui participent à la biodiversité et qui sont assez rares.

Monsieur Patrice GIAMMATTEI, retraité

Dans le premier nettoyage des berges en 2015, les arbres centenaires qui étaient sur la berge et côté terre, il ne reste que de l'herbe qui pousse.

Monsieur Serge Rouvière, directeur des services techniques de l'EPTB Vidourle

C'est assez complexe, il faut bien faire la distinction entre la berge, le ségonnal et la digue. La digue est classée au titre des ouvrages hydrauliques, au même titre que les barrages. On ne voit pas d'arbre pousser sur les barrages.

La recommandation technique au niveau des digues, c'est qu'il n'y ait pas d'arbre. Je comprends ce que vous dites. On a coupé certains arbres qui, à mon sens, étaient remarquables, mais on avait une obligation de le faire d'un point de vue réglementaire.

Ce n'est pas nous qui fixons les règlements. On n'avait pas le choix. C'est pour ça qu'on compense, qu'on évite ou qu'on réduit maintenant. Ces arbres, par leur système racinaire, ont créé des zones préférentielles de circulation de l'eau dans la digue. Par exemple, les tamaris, ce n'est pas forcément remarquable, mais les tamaris, c'est des zones, où il y a beaucoup de lapins qui viennent se concentrer ou d'animaux qui viennent se réfugier.

Donc on a des animaux fouisseurs qui font des trous et qui posent problème. Les recommandations, c'est de les couper ou de les enlever et de gérer les ouvrages qui sont vraiment des ouvrages hydrauliques. C'est plus sur un aspect réglementaire de gestion hydraulique qu'il y a eu ces avantages.

Après, il y a les berges. Là, il faut revégétaliser les berges et la conserver. La ripisylve, donc la végétation du cours d'eau qu'il faut essayer d'élargir, pour qu'on ait des meilleurs habitats et des milieux assez différents pour que plusieurs espèces puissent s'installer. L'objectif du projet, c'est justement de conserver un maximum d'arbres remarquables quand on pourra les conserver. C'est pour ça qu'il y a la séquence éviter, réduire et compenser. La première notion, c'est d'éviter et c'est de réduire. Quand on ne peut pas faire autrement, on compense par des aménagements qui sont liés à ces compensations.

Monsieur Patrice GIAMMATTEI, retraité

Concernant la deuxième question...

Monsieur Yves Ennesser, Égis

Oui, évidemment, nous n'avons pas présenté dans cette courte présentation toutes les espèces remarquables, toutes les espèces protégées, notamment au titre de la réglementation. On vous en a donné le nombre, il y avait 85 espèces protégées répertoriées. Vous voyez, sur l'écran, 85 espèces d'oiseaux, 64 espèces d'insectes, 9 de chauves-souris, 10 de mammifères terrestres, 5 arachnides et 4 amphibiens. Il y a plusieurs types d'espèces. Il y a d'espèces protégées parce qu'elles sont reconnues au niveau national comme des espèces en voie de disparition, il y a des espèces communes, il y a des espèces reconnues Natura 2000. J'expliquais tout à l'heure que c'est une vision purement européenne. Ce qui est important, c'est que certaines espèces du nord de l'Europe ne sont pas rencontrées chez nous. Elles sont aussi remarquables parce qu'elles sont inféodées à un milieu bien précis.

L'objectif, c'est d'essayer de préserver tous ces habitats et toutes ces espèces pour qu'à la fin du chantier, on n'a pas de perte, même voire qu'on gagne, au niveau des habitats et des espèces qu'on est censé prendre en compte dans le cadre d'un chantier.

Q5 – Monsieur Geronimo SALMERON, Agriculteur à Saint Laurent d'Aigouze

J'ai une inquiétude, que le stockage de souches sur le ségonnal et sur le bord de la berge empêche le bon écoulement des eaux. Le but, des travaux est d'augmenter le volume absorbable par le lit de la rivière. Laisser des embâcles pour empêcher ou faciliter l'écoulement, laisser quelques fagots pour créer de la biodiversité, oui ! laisser des troncs, je pense que ce n'est pas très bien vu. En tout cas, je pense qu'il y en a d'autres qui nous attendront un peu plus bas, notamment les marins.

La deuxième question, concerne le ressuyage des eaux. C'est très bien d'éviter une brèche, par contre, le ressuyage me pose une grande inquiétude. Non pas à avoir connu une seule inondation, mais en avoir connu cinq par rapport à d'autres personnes qui en ont connu une ou deux qui ont été assez brèves.

Nous, on a gardé l'eau pendant plus de deux mois sur le sud du village. On a pris l'eau par le sud en remontant vers le nord. Il y avait des aménagements qui, j'espère, auront été pris en compte cette fois-ci, de façon à faciliter le ressuyage, pas qu'en pompe, mais également dans l'ouvrage gravitaire pour faciliter les écoulements et limiter la durée sur laquelle on va garder ce volume d'eau. Parce que, certes, il y a des clôtures, il y a des élevages, il y a tout ça, des agriculteurs... L'inquiétude est le ressuyage et sa durée.

Et dernière chose, si vous permettez, concernant la mise en sécurité des biens et des personnes qui sont déjà dans la zone naturellement Natura 2000 et qui sont concernés par des bâtiments agricoles, M. le maire, vous êtes au courant... je souhaite réaliser pour me mettre en conformité et pour limiter l'impact de la pollution, la délocalisation d'un local phytosanitaires pour être aux normes hors d'eau, c'est-à-dire à 1m20 pour la mise en sécurité de tout ça. Et qu'en est-il puisqu'on attendait d'avoir l'accord de l'État pour les financements, pour la mise en sécurité ?

Monsieur Serge Rouvière, directeur des services techniques de l'EPTB Vidourle

Concernant le stockage des souches, dans l'exemple qu'on a vu à l'écran, ce genre de tronc, sera ancré de façon à ce qu'ils ne soient pas emportés par le courant, idem pour les éventuels fagots.

Il faut évidemment les tronçonner suffisamment court pour éviter que cela crée des embâcles si jamais ils sont ancrés, parce que même si on les ancre en berge, il faudra quand même se prémunir des risques des embâcles.

Je rappelle que le ségonnal est la partie qui est entre la berge et la digue. Actuellement, le ségonnal, à part côté gardois, où le travail a été fait, il y a plein d'endroits où on a des vieux ouvrages, où le ségonnal est très faible. C'est moins de 1 mètre, donc ça veut dire que la digue est exposée aux problématiques d'érosion à chaque crue et il peut y avoir des arbres qui basculent ou des digues qui basculent par des problématiques d'érosion ou d'infiltration d'eau, il peut y avoir des problèmes.

Alors, sur les aspects de ressuyage côté gardois car on a surtout abordé le côté héraultais jusqu'à maintenant, il y a des problématiques d'inondations. Donc, côté gardois, il y a déjà eu des pompes qui ont été installées. Il y a la pompe à vis d'Archimède, il y a la pompe Alta, et je peux vous dire qu'avec Monsieur le Maire, la pompe Alta, c'est un sujet récurrent sur lequel on travaille de façon précise pour essayer d'améliorer la situation.

Je pense que oui, il faut réfléchir à des aménagements complémentaires, il faut profiter de tout ça pour nous le faire savoir. Après, ce qui se passe, c'est que côté gardois, côté qui prend le plus d'eau quand même, pour le côté héraultais, il y a des déversements qui ont lieu pour des crues de retour 10 ans, qui sont des crues assez fréquentes par rapport à ce qu'il peut y avoir aussi sur l'autre secteur, mais il y a 9 déversoirs calés sur le secteur des Gallargues et des digues qui ont été aménagées aussi pour résister à la surverse.

Donc côté gardois, dans le cas des travaux, ces pompages avaient été mis en place pour essayer d'améliorer le ressuyage à l'époque. Et nous, on essaie de gérer avec les communes. Plusieurs sont dans cette problématique-là et on essaie d'améliorer la situation. Mais si vous avez des propositions ou des choses comme ça qu'il faut les faire remonter...

Monsieur Geronimo SALMERON, Agriculteur à Saint Laurent d'Aigouze

Si vous m'autorisez, la grande crainte aujourd'hui, elle est que cette eau qui va être déversée et qui va éviter la brèche et c'est une très très bonne chose, ne sera pas canalisée. Et l'inquiétude, est que cette eau, au bout d'un moment, va aller à la baisse. Et comme on a connu dans le passé lorsqu'il y a eu ces brèches-là, malheureusement, le Sud de Saint-Laurent n'a été inondé par le Nord, mais bien par le Sud. Ce qui est une aberration du système.

Alors, heureusement, M. Le Maire qui est là et l'équipe en place à l'époque ont cassé le muret au milieu de la voie rapide pour faciliter l'écoulement de ces eaux jusqu'au domaine de Terre-de-Port. Mais également à Terre-de-Port, il y a une digue qui est une propriété privée. Donc, l'eau du Vidourle n'a pas pu rentrer chez eux chez eux. Elle est arrivée, on va dire, en obstacle puis est revenue vers le milieu. Et donc, si vous vous rappelez bien, on peut limiter parce que le muret a été cassé, mais s'il en revient, comme en 2002, j'ai peur de reconnaître encore 1,4 m d'eau dans ma maison.

Donc, vous comprenez que, oui, pour essayer les eaux exceptionnelles, pour éviter d'inonder les villages, bien entendu, mes terres sont aussi là pour cela car j'ai mon rôle à jouer, pour sauver la voie. Par contre, me la garder pendant deux mois et demi, non, et avoir de l'eau dans ma maison, non plus.

Donc, il y a un moment, il faut quand même penser que les gardois souhaitent qu'on ne les oublie pas et qu'on ne les laisse pas garder l'eau pendant deux mois et demi. Ça, on ne sera pas tout à fait d'accord. Ça ne se passera plus dans la même façon.

Monsieur Serge Rouvière, directeur des services techniques de l'EPTB Vidourle

C'est pour ça que, dans le projet rive droite, pour autant, l'ancien projet ne prenait pas en compte la problématique des agriculteurs de l'Hérault, à l'aval, mais ne prenait pas en compte non plus la problématique des agriculteurs gardois, puisque les digues côté Saint-Laurent n'étaient pas traitées. Et donc, quand on a eu une discussion avec la commune et avec les élus du secteur, c'est quelque chose qui remontait aussi, en disant, vous faites des travaux pour les mas, pour la zone agricole, on va dire, côté héraultais, mais il ne faut pas oublier les gardois.

Et donc, c'est pour ça que, dans ce projet, y compris l'aménagement de la partie héraultaise, il est prévu de décaler les digues côté gardois, et de prendre en compte, comme vous disiez, le mas de Terre de Port aussi, qui, même s'il est privé est endigué. On se rappelle tous très bien qu'en 2003, la digue a pété à Terre de Port, en avant de Terre de Port. Et donc, c'est ça aussi qui a amené de l'eau dans la plaine à ce moment-là.

Donc, c'est pour ça qu'il faut qu'on traite aussi ce secteur, parce que l'eau peut remonter, c'est plat, et ce n'est pas que le ressuyage, mais là, vous avez raison, qui peut améliorer la situation.

Monsieur Geronimo SALMERON, Agriculteur à Saint Laurent d'Aigouze

Le code NGF est 0,50. Le seuil de l'église de Saint-Laurent est à plus de 1,10.

Ma maison est plus haute que le code NGF du parvis de l'église. Mais bon, je pense que M. le curé ne sera pas d'accord s'il y a de l'eau dans l'église. Donc, le but, c'est de l'éviter. On est bien d'accord tous ?

Monsieur Serge Rouvière, directeur des services techniques de l'EPTB Vidourle

Et pour le bâtiment, vous avez eu M. Journet qui est venu vous voir, je n'ai pas de nouvelles à vous annoncer pour le moment. Il faut que je refasse le point avec M. Journet, et qu'on revienne vous voir, et qu'on essaie de voir comment faire avancer ce dossier.

Je passe sur un autre sujet, mais qui rejoint celui-là. On a le même problème sur la digue de second rang de d'Aimargues, où on a une grosse exploitation qui est dans la plaine, quelqu'un qui a beaucoup d'animaux que j'ai rencontré avec les élus d'Aimargues, et on m'a fait remonter à la chambre d'agriculture et à la DDTM, le fait que sur ce secteur-là, il faut qu'on trouve aussi des solutions pour l'agriculteur, parce que c'est son gagne-pain, et puis, il fait

vivre des gens, il apporte aussi de la nourriture à la population. Donc, il faut que cette personne-là, elle puisse continuer à fonctionner, à exploiter, et donc, il faut qu'on puisse mettre en sécurité ses animaux. Donc, votre problématique est un peu la même, sauf qu'il n'y a pas d'animaux mais c'est quelque chose qu'il faut qu'on regarde précisément, dans le détail, et qu'on l'examine. C'est un cas particulier qu'il faut qu'on examine. C'est quelque chose qu'on n'avait pas appréhendé jusqu'à maintenant, et justement, des réunions comme ça, ça nous sert aussi à ça.

Q5 - Philippe Moissonnier, président de l'APIL de Lunel

Je reviens sur des sujets qui nous tiennent à cœur au niveau de l'APIL, c'est la création de nouvelles zones d'expansions de crues en amont des cours d'eau. Puisque l'eau d'en haut, elle va en bas, et plus on stocke en haut, et plus on ralentit, et plus facile, c'est pour les gens de la plaine.

Donc, qu'est-ce qui est prévu ? Parce que j'ai vu qu'il y avait des pistes qui avaient été envisagées, mais qui finalement ont été abandonnées. Donc, vous nous avez prévenu que ça pouvait se faire sur d'autres crédits et à d'autres jours, pouvez nous éclairer là-dessus ?

Monsieur Serge Rouvière, directeur des services techniques de l'EPTB Vidourle

Alors, sur les zones d'expansion incluses, si vous allez sur le dossier du PAPI3, il y a deux zones d'expansion de crues qui sont prévues déjà dans ce PAPI. Une zone d'expansion est prévue à la confluence entre le Criulon et le Vidourle. C'est un budget de 850 000 euros, parce qu'on a fait les de projet. Sauf que là où c'est compliqué, c'est que maintenant, il faut qu'on achète les terrains, et j'ai rencontré les personnes qui veulent des terrains en l'échange. Donc, on travaille aussi avec la Safer pour pouvoir trouver des solutions sur ce point. Donc, moi, celui-là, je ne désespère pas. Et en termes de financement, les zones d'expansion de crues ne sont pas financées dans le cas des PAPI. Il faut bien savoir que, même si c'est un intérêt, je vous rejoins complètement, l'impact hydraulique par rapport à une crue est quand même plus faible que les aménagements qu'on a proposés à ce projet, ou carrément un barrage. Néanmoins, ça va dans le bon sens. Il faut les mettre en œuvre. Et ça permet de jouer sur les faibles hauteurs, mais ça permet d'améliorer la situation. Et donc, ces zones d'expansion de crues peuvent être financées par l'Agence de l'eau et comme partenaire le département. On peut monter jusqu'à 80% de subventions sur ce projet. Donc, moi, je n'ai pas d'inquiétude interne d'un financement. C'est plus en termes de réalisation et de problématiques foncières que je me pose la question. Dans notre secteur, on a une étude qui a démarré. C'est sur l'Aigalade, je dirais qu'on a moins de problématiques, parce que les propriétaires seraient vendeurs mais pour l'instant, on a besoin de finaliser l'étude pour savoir si cette zone d'expansion de crue à la confluence entre l'Aigalade et le Vidourle, présente vraiment un intérêt. Je ne vous cache pas que, dans la réflexion qu'on a eue avec Clément, on a demandé des sondages géotechniques sur ces terrains, parce que ces terrains ont l'air très argileux. Donc, si les matériaux sont de type A1 ou A2, ce sont les matériaux qui sont argileux, limoneux, qui nous servent à constituer les digues. Et si ces matériaux-là sont de cette qualité-là, pourquoi ne pas envisager la réalisation de la zone d'expansion de crue et la récupération de matériaux pour créer les digues de second rang, de Marsillargues, de Lunel. On ferait d'une pierre deux coups et ça permettrait de faire aussi des économies. Donc, vous voyez, on essaie

de voir un peu par tous les moyens comment on peut travailler de façon intelligente sur ces sujets-là.

Q6 - Valérie Hinson, LPO du Gard

Nous sommes une jeune délégation territoriale. La délégation de l'Hérault est beaucoup plus importante. Mais au niveau du Gard, nous sommes en train de nous constituer une équipe de scientifiques, de botanistes, d'ornithologues, et on serait très intéressés de participer, d'être associés au document des mesures compensatoires. On s'est rencontrés récemment avec M. Rouvière.

Et donc, voilà, c'est pour vous dire que nous sommes là en train de rencontrer les élus le long du bassin versant du Vidourle. Nous avons également un terrain au bord du Vidourle que l'on va transformer en réservoir de biodiversité.

Nous sommes en train de faire un inventaire de la faune et de la flore. Donc, ça peut être aussi intéressant d'envisager, suite aux inventaires que vous avez réalisés, de regarder pour transformer en refuge LPO car certaines zones qui vont être aménagées dans le cadre des mesures compensatoires.

Donc, nous sommes disponibles. Et nous sommes encore ravis de pouvoir être associés à vos travaux.

Q7 - Madame Christiane Durand, propriétaire du mas de la Jassette

En quoi les trois mares que vous avez prévues sont-elles nécessaires ? La digue du Moulin de Pourrault maintient une zone d'eau calme dans le bras du Vidourle. Et le bras mort de Saint Jean de Noyé est juste à côté. Et on peut se poser la question pourquoi trois mares à la Jassette et pas de bras morts ? On se pose des questions.

Et pour cela, chez nous, le problème des agriculteurs, on ne le connaît pas. L'exploitation agricole, elle va sauter. Ce n'est pas un problème.

18 hectares, maintenant, j'apprends. J'étais resté à 15, 16, maintenant, c'est 18 hectares.

Donc, on saute de terres agricoles très riches. Et donc, c'est sauter l'exploitation agricole que nous sommes, ARL Pêcher du Vidourle, qui conduit depuis une dizaine d'années, après le décès de notre frère, quand nous avons repris l'exploitation agricole. Nous menons une culture raisonnée, sans pesticides et sans engrais. Et donc, de ce point de vue-là, on veut vous faire savoir que l'agroforesterie n'apportera rien du tout. Parce que nous, on respecte l'environnement.

À quoi servent ces trois mares ?

Clément Oyon de l'EPTB Vidourle

L'idée sur ce type de mesures, c'est plutôt de créer une diversité d'habitats et pas d'avoir un seul habitat, même si c'est une culture qui est bien gérée et qui est bien aussi pour l'environnement. L'idée, c'est de créer plusieurs habitats différents. Alors, on a dessiné des mares parce qu'on est vraiment à l'avant-projet.

Maintenant, ces mesures ne sont pas définies. Elles font l'objet d'un projet spécifique qu'on doit vraiment dessiner, chiffrer avec précision. On ne peut pas tout arrêter sur le type de mesures compensatoires.

Madame Christiane Durand, propriétaire du mas de la Jassette

À la Jassette, tout est mouvant, ce n'est jamais comme chez les autres. Nous, on est à un stade de concertation, rien n'est prévu. Tout peut être modifié. Alors, on se demande si le fait de participer à une concertation, ça ne vous aide pas à monter un projet qu'on ne puisse pas contrer. C'est vraiment hallucinant, ça. Alors, oui, le principe des mares c'est pour que les zones échappent aux poissons ? C'est pourquoi ?

Monsieur Serge Rouvière, directeur des services techniques de l'EPTB Vidourle

Je laisserai monsieur Ennesser répondre parce qu'il est plus spécialiste que moi. Au niveau du projet on est au même stade partout. Sur les autres secteurs, on va travailler aussi les mêmes projets. Donc, le fait qu'on fasse une concertation permet d'entamer une discussion et d'aborder tous les sujets, comme on le fait ce soir, et qu'on puisse faire un projet, il n'est pas figé, il est là pour évoluer.

Donc, en fait, cette concertation va nous permettre de vous entendre et de discuter de toutes ces problématiques et de voir comment on peut améliorer la situation et le projet. Alors, après, au niveau des mares, il faut savoir qu'au niveau méditerranéen, les mares temporaires méditerranéennes ont l'habitude d'avoir un grand intérêt d'un point de vue écologique par rapport notamment au cours d'eau puisque, après tout, sur un cours d'eau, on a des habitats et des milieux qui sont inféodés avec des espèces de ces milieux-là. Et le fait d'avoir des mares temporaires méditerranéennes crée, comme disait Clément, une nouvelle diversité d'habitats avec des espèces qui peuvent être plus inféodées à ces milieux-là, notamment, comme vous le disiez, les libellules et d'autres espèces.

Donc, ça, ce sont des mesures compensatoires. Néanmoins, pour aller dans le sens de ce que disait Clément, c'est que nous, par la suite, on va conduire des sondages géotechniques, on va voir si on peut imperméabiliser aussi parce que les mares temporaires ont une particularité, c'est qu'elles sont temporaires. Donc, en fait, ça veut dire qu'il peut aussi ne pas y avoir d'eau l'été, mais il peut y avoir d'autres périodes pour d'autres espèces.

Donc c'est ces habitats-là sont temporaires contrairement à un cours d'eau qui est permanent, qui permet d'avoir une diversité au niveau des habitats.

Je vous laisse peut-être compléter Monsieur Ennesser...

Monsieur Yves Ennesser, Égis

Outre certains cortèges d'insectes et d'invertébrés, ce sont des milieux très importants pour les amphibiens, les batraciens.

Q8 - Madame Marceline Daumas, Domaine Daumas.

Alors, nous, puisqu'on parle d'environnement, on a planté plein de haies, plus de 1 000 arbres. J'ai fait une observation, et avec ma sœur, on les surveille... On protège des lapins, parce que ça, c'est une plaie, bien sûr, mais aussi, il y a une autre plaie c'est la végétation

La végétation se fait envahir, mais alors, complètement, par les chardons. Les chardons, vous me direz, mais les chardons, il n'y en a pas... Si, parce que s'il y a plein les champs, ils finiront par envahir les bords du Vidourle.

Et qui dit chardons, dit plus d'autres plantes. Donc, là, je pense qu'à votre niveau, je ne sais pas si vous vous engagez, mais au niveau des mairies, il faut absolument que les terrains vagues qui sont pleins de chardons, il faut que les propriétaires se rendent compte de ça.

Parce que nous, dans cette parcelle, on les bichonne, ces petites plantes, on les protège. Mais que voulez-vous s'il y a un champ à côté qui est une mare, un océan de chardons ? Bon, Jean-Jacques a passé le broyeur, le fil, pour éviter tout le long, mais on ne peut pas faire tout le champ, ce n'est pas possible. Ces chardons sont en train de détruire toute la flore, le reste de la flore.

Monsieur Serge Rouvière, directeur des services techniques de l'EPTB Vidourle

Nous, on a ce problème-là sur les digues du Vidourle. Mon collègue Thierry Chatillon, s'il était là ce soir vous dirait que c'est compliqué, parce que sur les digues du Vidourle, on a ce problème-là. On a des chardons qui s'implantent partout, même sur Saint-Laurent-d'Aigouze d'ailleurs. Donc on les broie, on passe, nous, les digues, on les entretient, donc on passe deux fois par an, on broie la végétation. Et après, la problématique, c'est que c'est la période à laquelle on intervient, parce que s'ils arrivent à se dissimuler de partout, c'est tout un problème.

Mais c'est vrai, je reconnais qu'on a un vrai problème avec les chardons.

Q9 - Monsieur Jean Motch, habitant de Lunel, depuis 20 ans

Ces chardons, c'est une grande variété de chardons. La plupart sont nitrophiles, c'est-à-dire que ce sont des espèces opportunistes qui vont profiter des terres riches, notamment qui ont été remuées. Donc il y a une histoire derrière les chardons. Mais bon, il serait utile, je pense, de faire intervenir un botaniste pour savoir de quelles espèces on parle.

Parce que si c'est le chardon Marie, c'est la taille d'un artichaut. Effectivement, ça prend de la place. Mais il y a plein d'autres chardons dans la famille des composés et ça serait bien d'avoir un peu de précision.

Ce qui me mène à ma question principale, c'est que cette région, la France généralement, est très riche au niveau du paysage. En termes européens, ça fait partie de l'exception française. Par contre, la circulation d'informations, je trouve qu'elle n'est pas si exceptionnelle en France.

Ce que je lamente plusieurs fois quand je regarde les études d'impact pour différents projets, différents aménagements, c'est qu'on n'a pas accès aux études d'impact. Ces propriétés sont payées par les aménageurs. Et on n'a pas encore trouvé le mécanisme que les autorités publiques exigent aux aménageurs de demander au bureau d'études de publier les données. Ça sera fort utile pour l'éducation de tout le monde et pour savoir quelles espèces se trouvent

dans quels endroits. Et je trouve que quand il y a un argent public en jeu, notamment dans ce genre de projet, moralement, on devrait, avec l'argent public, rendre un peu au public, qui est contribuable, toutes les informations. Mais toutes ! On n'est pas tous obligés de les lire mais qu'au moins ces infos soient disponibles quelque part sur une base de données accessible sur Internet. C'est ma question principale.

Deuxième question, vous avez beaucoup parlé des 85 espèces protégées faunistiques, puis des espèces floristiques.

Et est-ce qu'on ne s'adresse qu'aux espèces protégées et pas à tout la cortège ? Parce que s'il n'y a pas de végétation riche et variée, vous n'auriez pas une cortège faunistique riche et variée. Donc n'ignorons pas la flore, s'il vous plaît. Merci.

Monsieur Serge Rouvière, directeur des services techniques de l'EPTB Vidourle

Je ne sais pas si on peut répondre. Juste, pour répondre sur la flore et les habitats. Juste pour vous dire que vous avez raison. Vous avez beaucoup de données qui figurent sur notre site Internet. Mais c'est vrai que souvent, on n'y est pas, parce que certaines personnes vont trouver ça difficile à lire ou compliqué à lire. Mais vous avez raison. On prend notre remarque en compte et on mettra les études naturalistes à disposition sur le site Internet pour cette chose-là. Et après, je vous laisse répondre sur les espèces floristiques.

Monsieur Yves Ennesser, Égis

D'abord, deux mots pour ce qui concerne les inventaires faunistiques et floristiques réalisés dans le cadre des études d'impact. En fait, depuis quelques années maintenant, les bureaux d'études ont l'obligation de partager leurs inventaires réalisés dans le cadre des études avec une instance créée au niveau ministériel. Mais par contre, l'accès au public, je ne sais pas s'il est garanti. C'est essentiellement une base de données qui a été créée pour les besoins scientifiques. Donc, il faut être abonné pour pouvoir y accéder.

Ce n'est pas encore une information dans le public. En tout cas, il y a cette volonté de tout réunir, de tout compiler afin d'éviter que l'information soit dispersée. Et oui, bien sûr, ici, dans cette présentation, par manque de temps, on s'est focalisé sur les espèces animales.

Mais un inventaire similaire a été réalisé sur les espèces végétales à statut de protection.

Monsieur Serge Rouvière, directeur des services techniques de l'EPTB Vidourle

L'impact sur le végétal, il y a un impact sur certains milieux arborés. Mais après, le projet va améliorer la situation en termes de biodiversité parce qu'il y a certains endroits où il n'y a pas d'habitat. Derrière la digue, il y a des routes, il y a des aménagements qu'on va décaler. On va renaturer toutes ces zones. Là, on devrait améliorer la situation au niveau de la diversité puisqu'on va renaturer les secteurs qui, actuellement, sont un peu artificialisés, ça présente un intérêt, parce qu'il faut bien voir une chose, j'ai constaté ces dernières années que les digues protègent les gens des inondations, mais elles protègent le Vidourle des populations. C'est une barrière, la digue du Vidourle.

Il n'y a rien qui traverse à travers la digue. Il n'y a pas ou peu de plastique qui passe par-dessus la digue s'il n'y a pas quelqu'un qui va le déposer de l'autre côté. C'est une barrière protectrice. Le fait de décaler cette digue et de réélargir la bande entre le Vidourle et la digue permet de renaturer des zones qui seront protégées du fait de la nouvelle digue. Qui seront protégées des humains et de l'intervention humaine. Donc je pense que ça va dans le bon sens.

Q10 - Une dame promeneuse

On ne pense pas à ce public-là des promeneurs. Je voulais vous signaler que depuis quelques temps, je m'aperçois qu'il y a beaucoup d'arbres tombés qui ne sont pas replantés. Est-ce que vous appliquez la loi un arbre coupé, un arbre replanté ?

Monsieur Serge Rouvière, directeur des services techniques de l'EPTB Vidourle

Les arbres coupés, c'est quand même minime. On ne va pas dénaturer les berges du Vidourle. On va travailler à déplacer les digues. On ne va pas attaquer la ripisilve qui ne sera quasiment pas touchée. Par contre, il y a des secteurs où on a pu mesurer par rapport à des travaux précédents qui avaient été réalisés par l'EPTB, et moi, à l'époque, je ne m'occupe pas de ce dossier-là, notamment au nord de Lunel, il y a toute une zone où il y a été prévu des replantations. Il y aura aussi des replantations au niveau des ségonnaux quand on va élargir. Il y a un point particulier qu'on a évoqué tout à l'heure, c'est aussi les espèces invasives. On va traiter les caniers, on va traiter toutes les zones où il y a des espèces comme l'ailante, par exemple, qui est une espèce invasive qui se développe et qui minimise la diversité des habitats. Toutes ces espèces-là, on va les traiter et on va replanter d'autres espèces qui ne sont pas invasives pour se substituer à ces espèces qui sont plutôt un problème qu'une solution.

Q11 - Monsieur David Becu, Conservatoire d'Espaces Naturels

C'était pour savoir si vous aviez envisagé une cohérence des mesures compensatoires. Il y a plusieurs projets. Vous avez aussi un projet de l'autre côté de la rive. Globalement, les espèces ont besoin de corridors ou d'arbres, de certains espaces. Je voulais savoir si vous aviez travaillé sur ce sujet et sur ces orientations.

Monsieur Serge Rouvière, directeur des services techniques de l'EPTB Vidourle

Juste une petite précision. Pour la vision globale, c'est l'EPTB qui l'a car nous sommes les porteurs de projets et nous avons rendez-vous avec le CEN Occitanie la semaine prochaine pour travailler sur l'aspect rive gauche avec les mesures compensatoires. C'est très compliqué puisqu'il faut qu'on trouve presque 50 hectares. On a quand même des difficultés. Il faut bien le reconnaître à travers les règles pour mettre en place les mesures compensatoires. Ça bloque certains projets.

Il y a une vision qui est transversale entre les deux projets, mais en même temps, il y a une vision qui est sur une rive et sur l'autre rive, on conserve la forêt galerie, ensuite, on travaille

sur la rive droite avec les diagnostics sur la rive droite. On compense ou on évite par rapport aux projets qui sont sur les espèces et les habitats de la rive droite.

Sur la rive gauche, c'est un peu différent parce qu'on ne travaille que sur des digues de 2nd rang. On travaille vraiment de façon très éloignée des digues de 1er an et de la ripisylve puisqu'elles ont été traitées. Il y a déjà eu des mesures compensatoires qu'on a mises en place. À Gallargues on a replanté plus de 900 arbres. On a créé une mare temporaire, on a réhabilité un vieux mazet pour les chiroptères. Tout ça, c'est des mesures compensatoires qu'on a déjà mises en place.

On travaille sur secteurs là mais sur tout le Vidourle, on travaille actuellement sur un mazet sur la commune d'Aubais où on va mettre en place des mesures pour les chiroptères. On travaille sur les zones d'expansion de crue. On travaille sur différents habitats. On travaille tous les jours sur ces sujets-là. Quand on fait intervenir nos agents sur les ripisylves, on essaie de conserver les arbres morts aussi parce que ça constitue des habitats. Donc on essaie d'avoir cette vision globale. Mais au moins on est obligé d'avoir une vision projet par projet que ce soit côté gardois ou côté héraultais par rapport au milieu qu'on impacte et aux espèces que l'on touche.

Monsieur Yves Ennesser, Égis

La connexion entre ces différents espaces, on essaie de la respecter au travers de la restauration de Corridors. En étoffant le boisement de la ripisylve et en restaurant les haies et en essayant de restaurer la continuité des haies au plan paysager local de façon que cette continuité puisse se faire avec les espaces périphériques.

Après, on ne peut pas aller non plus trop loin au-delà de l'emprise du projet.

Monsieur Serge Rouvière, directeur des services techniques de l'EPTB Vidourle

Sur le projet, on a 40 hectares. On le disait tout à l'heure, on a 40 hectares rien que sur l'élargissement de la zone de Ségonnal après avoir déplacer les digues.

En termes de développement de la ripisylve et de développement des habitats, c'est un bon qui est énorme. Le fait de recoloniser 40 hectares, c'est quand même marquant.

Clément Oyon, EPTB Vidourle

Pour continuer sur la cohérence des mesures compensatoires, en plus de cette cohérence spatiale, il y a une cohérence temporelle puisque le projet est prévu par phase avec la première phase digue de premier rang en amont de Marsillargues, la seconde phase digue de second rang et la troisième phase la digue de premier rang en amont de Marsillargues.

Les mesures compensatoires et d'accompagnement sont classées par phase de chantier.

Q12 – Monsieur Geronimo SALMERON, Agriculteur à Saint Laurent d’Aigouze

Juste une précision, l'écopastoralisme est déjà effectué par le SYMADREM sur les digues du Petit-Rhône. Est-ce que l'EPTB Vidourle va le mettre en place afin de préserver l'environnement et même temps faciliter l'activité économique sur des zones et qu'il économiserait le déni du citoyen ?

Deuxième chose, est-ce qu'il est pensable de réaliser un étayage sur le Vidourle au niveau du barrage anti sel, au niveau de Terres de Port, de façon à pouvoir préserver à la fois un volume d'eau, où c'est une digue du Vidourle, et puis se servir de ce volume d'eau pour lutter contre les remontées de sel sur la zone gardoise et réhabiliter le Canal de fuite, puisque la commune de Saint Laurent n'a pas les moyens de pouvoir le réhabiliter, il y a trop d'argent en jeu, mais grâce à ce projet-là, comme ce que vous allez faire à Tamariguières, pourquoi ne pas le faire côté gardois, et justement envisager, dans le cadre d'aménagements pour des zones environnementales de préservation des espèces, il y a une superbe biodiversité sur le Canal de fuite, pourquoi ne pas essayer de réhabiliter un communard pour s'en resservir pour lutter contre le sel, et également un échappatoire en cas de risque de pluie et risque de rupture, de faire un échappatoire avec un aménagement adéquat au niveau du Vistre pour refouler ce surplus d'eau dans le Vistre et donc dans les marais de Saint Laurent, et les marais de la Carbonnière, et par contre prévoir pour les pêcheurs la passe à poissons qui soit modulable en hauteur, si on fait l'étayage, de façon à ce que la remontée puisse toujours être effective, merci.

Monsieur Serge Rouvière, directeur des services techniques de l’EPTB Vidourle

Sur l'écopastoralisme, dans l'état actuel des choses, le Rhône a des digues qui sont différentes des nôtres, dans le sens où c'est des digues où il y a des grandes ségonnaux avant d'arriver au fleuve, donc c'est facile de faire de l'écopastoralisme sur ces zones-là. Mettre des animaux sur l'ouvrage hydraulique que constitue la digue en elle-même, par le passé on l'a essayé, ça crée des problèmes, parce que s'il pleut, par exemple, que les digues soient très humidifiées et que mettez des bêtes qui passent dessus, je ne vous dis pas dans quel état vous retrouverez votre digue et toutes les problématiques qu'on a dessus, on a pu le constater. Par contre, les parquer sur les ségonnaux, sur les bandes de largeur, ça c'est une bonne solution, parce que ça permet d'entretenir, comme vous le disiez, sans les deniers publics des contribuables ces ségonnaux, et de valoriser au niveau des bêtes.

Donc ça, ça peut être une solution, et pour ça il faut avoir une bande assez importante, donc il faut décaler les digues. Sur la problématique du seuil de Terre de port, je le connais bien, parce que le seuil de Terre de port avait été réhabilité avant 2002, dans les années 2000, et le seuil de Terre de port est déjà équipé d'une passe à poissons au milieu.

Monsieur Geronimo SALMERON, Agriculteur à Saint Laurent d’Aigouze

Mais faire un étiage, c'est-à-dire garder un peu d'eau douce dans le Vidourle, c'est aussi contre le sel justement ?

Monsieur Serge Rouvière, directeur des services techniques de l'EPTB Vidourle

Oui, je comprends, mais la problématique c'est que si on remonte le seuil de Terre de Port, ça veut dire que vous allez remonter le niveau du Vidourle, le niveau statique du Vidourle, au départ, et donc vous allez faciliter les débordements, que ce soit côté gardois ou côté Héraultais. Donc si vous remontez le niveau d'eau, vous allez faciliter le débordement lors des crues, et ça va plus exposer les côtés gardois que les côtés héraultais.

Ça veut dire faire un seuil modulable sur toute la largeur financièrement, c'est une autre affaire. C'est une problématique bien particulière, je pense que c'est compliqué à faire ce secteur-là, mais pourquoi pas regarder ? bien que je sois un sceptique.

Par contre, là où je vous rejoins, c'est sur le canal de fuite. Oui. Puisque moi, j'avais visité la propriété de Terre de Port, puisqu'ils ont des taureaux sur une zone qui est longée par le canal de fuite, et qui a un genre de zone semi humide.

Et là, typiquement, il y a des zones où on pourrait stocker de l'eau, et on pourrait faire des choses intéressantes pour les milieux et la remontée du sel.

On est d'accord, c'est un secteur sur lequel, notamment en termes de mesures compensatoires pour certains projets, on pourrait mener une réflexion et il faut travailler avec Terre de Port sur ce sujet-là.

Q13 - Madame Christiane Durand, propriétaire du mas de la Jassette

Vous avez dit il y a quelques instants, là, que les digues protègent le Vidourle contre la pollution. Que les gens ne sont pas très bienveillants, parfois, ou ne font pas attention, ou font n'importe quoi.

Bon, à la Jassette, bien évidemment, vous arrasez la digue, et le risque de pollution de ce bord-là, vous n'en parlez pas. Donc, je tiens à le souligner, l'arasement de la digue va mettre à portée des gens qui, déjà, à Veindran, nous l'avons vu, et vous en avez nettoyé les décombres, les canettes de bière multiples par milliers qui étaient bordure du fleuve, tout ça va se multiplier.

Donc, risque de pollution des terrains, risque de pollution du Vidourle, et risque de pollution de notre captage de l'eau. Ensuite, vous disiez que les terres étaient trop artificialisées derrière la digue, et que, donc, de créer des ségonnaux, c'était bien, parce que ça prendrait à la nature. Je dois vous dire qu'à la Jassette, c'est très mal trouvé, puisqu'il n'y a rien de plus naturel. Les terres agricoles sont entretenues en culture raisonnée, sans engrais, sans herbicides, etc.

On fait partie du poumon vert de Lunel, donc, il nous semble que, finalement, cet arasement de la digue...

Dans le PAPI3 cette zone est qualifiée de zone d'expansion de crues. Elle est tellement petite qu'elle n'a aucun effet sur les crues en aval, c'est-à-dire qu'elle ne diminuera pas la hauteur de crues chez nos voisins, et que la crue arrivera aussi vite, avec ou sans arasement de la digue à la Jassette, dans les zones aval. Donc, en fait, vous nous collez une zone de compensation écologique, parce que vous devez des contreparties, du point de vue réglementaire, au point de vue des travaux. Et vous nous détruisez complètement.

Clément Oyon, l'EPTB Vidourle

Avant de répondre sur la partie écologique, juste pour recentrer vraiment le projet, c'est de supprimer le risque de rupture. Alors, si on supprime la digue, et si on ne la reconstruit pas, c'est parce qu'on a démontré par une étude hydraulique qu'elle n'avait pas d'effet sur le mas de la Jassette, qui est l'enjeu qu'on cherche à protéger.

Malheureusement, la hauteur de digue fait que la crue de référence de 2002 arrive quand même au mas avec ou sans la digue. Par contre, avec la digue, il y a un risque de rupture. Donc le phénomène est plus important et c'est le fait d'araser la digue qui va nous ouvrir une zone, une opportunité pour faire les mesures. Le but premier n'est pas les mesures compensatoires mais la sécurisation.

Madame Christiane Durand, propriétaire du mas de la Jassette

Alors là, vous faites de la provocation.

Q14 - Un participant

Juste une petite question, est-ce que dans le PAPI3, dans votre projet, il y a des travaux prévus au pont de Saint Laurent ? Parce que le pont de Saint Laurent, aujourd'hui, c'est un réducteur de débit, c'est un limiteur de débit. Je crois qu'on peut passer simplement 750 m³ par seconde, alors que le projet PAPI 3 part toujours de 900 m³ par seconde. Merci.

Monsieur Serge Rouvière, directeur des services techniques de l'EPTB Vidourle

Il n'y a pas de travaux particuliers prévus sur le pont de Saint Laurent. Le but, comme disait Clément, c'est de sécuriser les digues pour que l'on évite le risque de rupture. Il n'y a pas de travaux particuliers. Après, il faut bien voir, comme je vous l'ai répété à plusieurs réunions, ce n'est pas en débouchant 30 m³ ou 40m³ sous une arche qu'on va augmenter de façon considérable le débit du Vidourle.

Et sur les zones d'expansion de crues, je vous rejoins, elle a très peu d'impact, comme toutes les zones d'expansion de crues qu'on va créer sur le bassin versant, c'est ce que je vous ai dit juste avant, d'un point de vue impact hydraulique, on est dans un climat méditerranéen, il y a des eaux déferlantes et ce n'est pas avec des zones d'expansions de crues qu'on va régler le problème. Rappelez-vous, je vous ai même dit qu'en faisant deux barrages complémentaires dans la dernière réunion, on gagnait 100 m³ par seconde sur une crue à 2 400 m³ par seconde. Donc on n'est pas à l'échelle du problème.

Par contre, en termes de reconquête de l'espace de liberté des cours d'eau, c'est quelque chose qui est prôné par le gouvernement français, par l'État français, par l'agence de l'eau. Et c'est des choses qu'on nous incite à mettre en œuvre et qui sont financées à 80 % par l'agence de l'eau parce que, d'un point de vue reconquête des milieux, amélioration de la biodiversité, c'est le but de la réunion d'aujourd'hui, ce sont des choses qui sont très importantes au niveau des habitants. Et ça, c'est national, ce n'est pas propre au Vidourle.

Q15 - Madame Christiane Durand, propriétaire du mas de la Jassette

Je me demande alors pourquoi on nous a classé un ralentissement des écoulements.

Monsieur Serge Rouvière, directeur des services techniques de l'EPTB Vidourle

C'est une notion particulière, c'est le ralentissement dynamique, et je ne fais que répéter ce qu'on nous apprend et la façon dont les choses sont vues au niveau français et au niveau européen. Le ralentissement dynamique, c'est le fait qu'en enlevant les obstacles, en évitant de canaliser l'inondation, on va ralentir les écoulements sensiblement, on va diminuer les phénomènes d'érosion et on va permettre au cours d'eau de s'étendre et de reconquérir son espace de liberté et de retrouver des milieux naturels tels qu'ils existaient par le passé. C'est cette notion-là qui fait qu'on ralentit les écoulements. C'est cette notion de ralentissement dynamique.

La réunion se termine à 20h20.